

**COMMISSION ADMINISTRATIVE DES AUTORITES JUDICIAIRES**

CASE POSTALE 3174  
2001 NEUCHÂTEL

## **Communiqué de presse**

La Commission administrative des autorités judiciaires communique :

### **Assermentation au sein de l'ordre judiciaire neuchâtelois**

Le Grand Conseil, dans sa séance du 25 mai, a procédé à l'assermentation au sein de l'ordre judiciaire de M. Lino Hänni, juge au Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers à Neuchâtel.

M. Lino Hänni est au bénéfice d'une formation juridique complète. Après l'obtention d'un Master en droit aux Universités de Lucerne et Neuchâtel en 2011, d'un Doctorat en droit de l'Université de Neuchâtel en 2016 ainsi que d'un brevet d'avocat neuchâtelois en 2019, M. Hänni a œuvré en tant que collaborateur scientifique, puis chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel et de chargé de cours à Unidistance à Lausanne et Sierre. Il a également occupé les fonctions de juge suppléant extraordinaire, puis de greffier rédacteur au Tribunal cantonal neuchâtelois et de greffier juriste à la Cour de justice de Genève.

M. Lino Hänni a été élu juge lors de la session du Grand Conseil du 3 mai 2022 pour la période judiciaire 2020-2026. Il entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Neuchâtel, le 25 mai 2022